

ASSEMBLÉE NATIONALE

8 avril 2025

RÉFORME DE L'AUDIOVISUEL PUBLIC ET SOUVERAINETÉ AUDIOVISUELLE - (N° 118)

SOUS-AMENDEMENT

N ° AC1979

présenté par
M. Saintoul

à l'amendement n° AC|1466 du Gouvernement

ARTICLE 5

Sous réserve de son traitement par les services de l'Assemblée nationale et de sa recevabilité Au cinquième alinéa, remplacer le terme "d'exécution" par les termes "d'application".

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision rédactionnelle.